

# Réfugiés : Ils attendent toujours

*Le 31 décembre, la Mauritanie a parachevé le programme de rapatriement des réfugiés. Elle espère ainsi tourner, définitivement, une page douloureuse de son histoire. Le rapatriement, depuis le Sénégal vers la Mauritanie de citoyens chassés de leur pays au cours des événements de 89-91 a permis à quelques milliers de citoyens de revenir en Mauritanie dans des conditions loin d'être satisfaisantes. Depuis, la fin du rapatriement, Les réfugiés vivent ce qui ressemble bien au début d'un autre calvaire.*

Depuis le 29 janvier 2009, date du premier mouvement de rapatriement, 14.147 réfugiés mauritaniens du Sénégal, soit 3.634 familles, sont rentrés en Mauritanie dans les régions du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha et de l'Assaba.

Cette opération de rapatriement suit un appel lancé par les autorités mauritaniennes en 2007 pour le retour des citoyens mauritaniens, deux décennies après qu'ils aient fui pour échapper à des affrontements fratricides ayant failli déboucher sur une guerre ouverte entre la Mauritanie et le Sénégal.

Selon le HCR, qui a servi d'interface dans l'accord de rapatriement entre les gouvernements mauritanien et sénégalais, un important soutien reste nécessaire après le retour pour que les rapatriés puissent reconstruire leur vie. A cette fin, les autorités mauritaniennes, par l'intermédiaire de l'Agence nationale d'appui à la réintégration des réfugiés (ANAI) ainsi que le HCR et ses partenaires ont mis en place un

long processus de réintégration : allocation de terres cultivables ; cours de rattrapage en arabe et en français ; visites médicales ponctuelles sur les sites de retour ; approvisionnement de certains sites en eau dans l'attente de solutions durables ; distribution d'intrants agricoles ; mise en place de coopératives ; mise en place de projets Vivres contre travail... Mais plusieurs Organisations non gouvernementales et des réfugiés eux-mêmes dénoncent des insuffisances notoires quant aux allocations destinées aux opérations de rapatriement et à l'insertion. Ce qui a été entrepris, jusqu'à présent, ne relèverait, selon de nombreux observateurs, que du " minimum vital ".

De nombreux défis restent à relever pour que ces populations puissent avoir la même vie que tout citoyen mauritanien, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de l'élevage.

Dans le but de favoriser la durabilité de ce retour et de permettre aux populations de

subvenir à leurs besoins, le HCR et ses partenaires ainsi que toutes les agences du système des Nations Unies promettent de continuer à mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et à assurer le suivi

de la situation de protection des rapatriés sur les différents sites en 2010.

Les regards se tournent maintenant vers le Mali où environ 12.000 réfugiés mauritaniens ont été recensés récemment. Parmi eux, environ 8.000 pourraient souhaiter rentrer, cependant les modalités de leur rapatriement n'ont pas encore été convenues entre les Gouvernements mauritanien et malien. Le HCR estime que le rapatriement assisté du dernier groupe de réfugiés pourrait commencer en 2010.

## **Pourtant, les voix ne se taisent pas...**

Tout le long des opérations de " retour au pays natal " des voix n'ont cessé de dénoncer les insuffisances du système mis en place par les gouvernements mauritanien et sénégalais, avec l'assistance du HCR, pour garantir le retour dans la dignité des réfugiés. Il s'agit, très souvent de forum et d'associations créés dans le contexte qui prévalait pour revendiquer le retour au terroir mais surtout exiger des réparations du tort

subi par ces populations.

Porte-paroles reconnus ou non, ces organisations et associations dénoncent, le plus souvent, les " frustration des populations rapatriées " liées aux mauvaises conditions, notamment d'habitat, de ravitaillement en eau, de santé et de scolarité des enfants. Ces constats ont été faits par le forum des organisations humanitaires à quelques jours de la clôture (le 31 décembre) du processus de rapatriement des réfugiés.

Le secrétaire exécutif du FONDADH a souligné dans une récente déclaration que la société civile a noté le manque de volonté politique perçu chez les autorités mauritaniennes, notamment en ce qui concerne le recouvrement des terres cultivables.

Mais pour les responsables de l'ANAI, les critiques avancées par ces ONG sont des allégations sans fondement. C'est à peine si elles ne constituent pas une sorte de continuation de l'exploitation du fonds de commerce que constituait la question des réfugiés avant la reconnaissance du principe du retour et le démarrage des opérations de rapatriement dans des conditions jugées satisfaisantes par la communauté internationale.